



Succession fille, épouse en Syrie

Par **SCULFORT Razan**, le **26/06/2017** à **23:58**

mon père est décédé en tant que réfugié syrien en France depuis avril 2016, je suis sa fille unique et je suis française. il a une épouse syrienne qui réside en Syrie, il a laissé en France uniquement un compte bancaire avec une somme de 7000 euros.

Comment ça se passe la succession? est-elle possible avec l'absence de l'épouse? faudrait-il avoir recours à un notaire? à savoir que après le prélèvement des frais des pompes funébres il restera la somme de 2500 euros. j'ai une procuration sur les comptes de mon père mais je viens d'envoyer la déclaration du décès. J'ai aussi la carte qui retire l'argent des distributeurs. Merci pour votre conseil.